

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, le mardi 8 octobre 2019, à 19 heures, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère poste 1
Pierre Métras	Conseiller poste 2
Danielle Caron	Conseillère poste 3
Jacques de Foy	Conseiller poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller poste 5
Robert Dolembreux	Conseiller poste 6

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

322-10-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR - 8 OCTOBRE 2019 - 19 HEURES**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX):
 - 03.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019
 - 03.02 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2019
 - 03.03 Procès-verbal de l'appel d'offres pour l'entretien des pistes ski de fond et raquettes – 3 octobre 2019

04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 04.01 Registre des comptes à payer au 30 septembre 2019
- 04.02 Registre des comptes à payer au 8 octobre 2019
- 04.03 Registre des salaires du 1^{er} au 28 septembre 2019
- 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
- 04.05 CLD – Rencontre de développement économique – 17 octobre 2019
- 04.06 Rencontre secrétaire-trésorier et directeurs généraux – 6 novembre 2019
- 04.07 Dossier transports forestiers
- 04.08 Rapport inspection Hôtel de Ville

05. SÉCURITÉ PUBLIQUE

06. TRANSPORT

- 06.01 Demande de déneigement de chemin privé 2019-2020 – chemin Ouimet
- 06.02 Demande de déneigement de chemin privé 2019-2020 – chemin des Pins
- 06.03 Demande de déneigement de chemin privé 2019-2020 – chemin Baie-Laplante
- 06.04 Demande de déneigement de chemin privé 2019-2020 – chemin Wester
- 06.05 Demande de déneigement de chemin privé 2019-2020 – chemin des Peupliers
- 06.06 Ministère des Transports du Québec - Contrat de service – Déneigement et déglçage Route 311
- 06.07 Projet : VO-2019-01 – Réfection du chemin du Lac-Mallonne – Libération d'un 5%
- 06.08 Rescision de la résolution 318-10-2019 – Chauffeur-opérateur – saisonnier temps partiel
- 06.09 Engagement d'un chauffeur-opérateur saisonnier temps partiel
- 06.10 Travaux chemin Gaudreault

07. HYGIÈNE DU MILIEU

- 07.01 Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre – Prévisions budgétaires 2020
- 07.02 Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre – demande d'un conteneur pour le polystyrène

08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 08.01 Demande de dérogation mineure DPDRL190129 – 14, chemin Vanier
- 08.02 Demande d'ajout d'une définition pour les relais récréatifs
- 08.03 Dépenses prévues et autorisées – Comité consultatif d'urbanisme _ 20 septembre 2019

09. LOISIRS

09.01 Appel d'offres pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes

10. CULTURE

10.01 Réseau Biblio Laurentides – Mise à niveau Windows 10

10.02 Échange de livres à Sainte-Agathe-des-Monts – 5 novembre 2019

10.03 Réseau Biblio Laurentides – Rencontre des membres – 4 novembre 2019 – Mont-Laurier

11. LACS ET ENVIRONNEMENT

12. AVIS DE MOTION

12.01 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 354-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

13. RÈGLEMENTS

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

323-10-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019.

ADOPTÉE

324-10-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2019.

ADOPTÉE

325-10-2019

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU DÉPÔT DE SOUMISSIONS
POUR L'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES PISTES DE
SKI DE FOND ET DE RAQUETTES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que
rédigé, le procès-verbal du dépôt du dépôt de soumissions pour l'appel
d'offres pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes en
date du 3 octobre 2019.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

326-10-2019

REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par la conseillère Danielle Caron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour
paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 30 SEPTEMBRE 2019			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
C1900445			1 334,46 \$
P1900446			287,44 \$
M1900447			500,00 \$
C1900448			15 584,86 \$
P1900449			3 694,45 \$
M1900450	À	M1900461	54 263,07 \$
C1900462	À	C1900468	18 847,55 \$
L1900469	À	L1900474	12 104,13 \$
P1900475	À	P1900491	8 003,95 \$
TOTAL			114 619,91 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la
municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au
budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 octobre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

327-10-2019

REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 8 OCTOBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 08 OCTOBRE 2019			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1900492			1 868,95 \$
L1900493	À	L1900495	848,81 \$
TOTAL			2 717,76 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 octobre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

328-10-2019

REGISTRE DES SALAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 1^{er} au 28 septembre 2019, se totalisant à 39 978,80\$. Chèques numéro : D1900325 à D1900359.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 octobre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

329-10-2019

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2019			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1900130			2 260,57 \$
ENB1900157			262,47 \$
ENB1900159			136,48 \$
ENB1900161			647,48 \$
ENB1900162			434,56 \$
ENB1900163	À	ENB1900172	505,60 \$
ENB1900173			À VENIR
ENB1900174	À	ENB1900178	466,69 \$
TOTAL			4 713,85 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 octobre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

330-10-2019

CLD D'ANTOINE-LABELLE – RENCONTRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – 17 OCTOBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacinthe Valiquette, à participer à la rencontre de développement économique du CLD d'Antoine-Labelle qui se tiendra sous forme de 4 à 7 à la Maison de l'Entrepreneur, le jeudi 17 octobre 2019 et de rembourser ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 octobre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

331-10-2019

MRC D'ANTOINE-LABELLE – RENCONTRE DES SECRÉTAIRES-TRÉSORIERES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX – 6 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacinthe Valiquette, à participer à la rencontre des secrétaires-trésoriers et directeurs généraux qui se tiendra à Mont-Laurier, le mercredi 6 novembre 2019 et de rembourser ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 octobre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

332-10-2019

PLAN D'ACTION – TRANSPORT LOURD SUR LE CHEMIN DICAIRE

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le plan d'actions de la firme N. Sigouin Infra-conseils pour le transport lourd sur le chemin Dicaire en date du 2 octobre 2019 et d'en transmettre une copie à messieurs Claude Dionne, directeur du Service de gestion intégrée des ressources naturelles et Jocelyn Campeau, directeur du Service de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE

333-10-2019

RAPPORT D'INSPECTION – HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le rapport d'inspection diagnostic d'inspection immobilière SL relativement à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf .

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers de demander des estimations auprès de deux entrepreneurs, soit : Toitures de la Lièvre et Toitures métalliques RL inc.

ADOPTÉE

TRANSPORT

334-10-2019

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT – CHEMIN OUMET (SECTION PRIVÉE)

CONSIDÉRANT que des contribuables du chemin Ouimet ont fait une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à leur propriété pour la saison d'hiver 2019-2020, à savoir :

- Monsieur Pierre Brien – 16, chemin Ouimet
- Monsieur Michel Raïche – 18, chemin Ouimet
- Madame Susan Walsh – 22, chemin Ouimet

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'assiette du terrain, Monsieur Bernard d'Aragon autorise le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible aux requérants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin Ouimet (section privée), sur une distance de 0.7 km pour la saison d'hiver 2019-2020, et ce, à la condition que tous les contribuables ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2019, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé et que monsieur Mario Dubois propriétaire du 20, chemin Ouimet autorise la municipalité à utiliser son stationnement pour tourner avec les camions à neige.

Le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement pour l'année 2019-2020 est de deux mille dollars par kilomètre (2 000 \$/km). Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de sept cents dollars (700 \$) si le produit du 1/10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins prévus est inférieur à ce montant.

Il est de plus résolu de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité **avant la séance du mois de septembre de chaque année.**

ADOPTÉE

335-10-2019

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT – CHEMIN DES PINS (SECTION PRIVÉE)

La mairesse Danielle Ouimet se retire des délibérations mentionnant avoir un intérêt dans la question puisque monsieur Sylvain Caron est son époux. Il est 19 h 07.

Monsieur Raymond Brazeau, maire suppléant, préside l'assemblée.

CONSIDÉRANT que Monsieur Sylvain Caron a fait une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à sa propriété sise au 16, chemin des Pins pour la saison d'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'assiette du terrain, Monsieur Sylvain Caron, autorise le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible au requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin des Pins (section privée), sur une distance de 0.9 km pour la saison d'hiver 2019-2020, et ce, à la condition que tous les contribuables ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2019, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement pour l'année 2019-2020 est de deux mille dollars par kilomètre (2 000 \$/km). Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de sept cents dollars (700 \$) si le produit du 1/10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins prévus est inférieur à ce montant.

Il est de plus résolu de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité **avant la séance du mois de septembre de chaque année.**

ADOPTÉE

La mairesse préside de nouveau l'assemblée et reprend part aux délibérations à 19 h 08.

336-10-2019

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT – CHEMIN BAIE-LAPLANTE

CONSIDÉRANT que Monsieur Michel St-Louis présente une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à sa propriété sise au 30, chemin Baie-Laplante pour la saison d'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'assiette du terrain, Monsieur Michel St-Louis, autorise le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible au requérant et qu'il va aménager une virée pour faciliter le travail de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin Baie-Laplante (section privée), sur une distance de 0.3 km pour la saison d'hiver 2019-2020, et ce, à la condition que tous les contribuables ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2019, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement pour l'année 2019-2020 est de deux mille dollars par kilomètre (2 000 \$/km). Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de sept cents dollars (700 \$) si le produit du 1/10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins prévus est inférieur à ce montant.

Il est de plus résolu de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité **avant la séance du mois de septembre de chaque année.**

ADOPTÉE

337-10-2019

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT – CHEMIN WESTER

CONSIDÉRANT que Messieurs Paul Graham et François Veillette présentent une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à leur propriété sise au 16 et 18, chemin Wester pour la saison d'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'assiette du terrain, messieurs André Wester et Paul Graham autorisent le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible aux requérants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin Wester sur une distance de 0,3 km pour la saison d'hiver 2019-2020, et ce, à la condition que les contribuables ayant déposé la demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2019, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement pour l'année 2019-2020 est de deux mille dollars par kilomètre (2 000 \$/km). Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de sept cents dollars (700 \$) si le produit du 1/10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins prévus est inférieur à ce montant.

Il est de plus résolu de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité **avant la séance du mois de septembre de chaque année.**

ADOPTÉE

338-10-2019

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT - CHEMIN DES PEUPLIERS

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Doré a fait une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à ses propriétés sises au 10 et 11, chemin des Peupliers pour la saison d'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT que l'assiette du terrain est située sur le territoire public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin de Peupliers (section privée), sur une distance de 0.3 km pour la saison d'hiver 2019-2020, et ce, à la condition que tous les contribuables ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2019, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement pour l'année 2019-2020 est de deux mille dollars par kilomètre (2 000 \$/km). Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de sept cents dollars (700 \$) si le produit du 1/10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins prévus est inférieur à ce montant.

Il est de plus résolu de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité **avant la séance du mois de septembre de chaque année.**

ADOPTÉE

339-10-2019

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - CONTRAT DE SERVICE – DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE ROUTE 311

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf autorise la mairesse, madame Danielle Ouimet, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacinthe Valiquette, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, le contrat relatif aux travaux 8809-19-4981 – Déneigement et déglacage avec fourniture de matériaux pour la route 311 dans les municipalités de Lac-du-Cerf et Notre-Dame-de-Pontmain, d'une longueur pondérée de 14,180 km pour un montant de 87 000 \$, et ce, pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes.

ADOPTÉE

340-10-2019

PROJET : VO-2019-01 – RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-MALLONNE – LIBÉRATION D’UN 5%

CONSIDÉRANT que monsieur Vincent LeBreton du Service d’ingénierie de la MRC d’Antoine-Labelle nous recommande de procéder au paiement de la libération du 5% pour la réfection du chemin du Lac-Mallonne;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser la secrétaire-trésorière à payer la facture 0032939 au montant de 6289,00 \$ taxes incluses à la firme Gaétan Lacelle Excavation inc. pour la libération d’un 5% de retenue suite à l’acceptation provisoire.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu’il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 octobre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

341-10-2019

RESCISION DE LA RÉSOLUTION 318-10-2019 – CHAUFFEUR-OPÉRATEUR – SAISONNIER TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que monsieur William Melnitzky a signé un contrat avec un autre entrepreneur;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l’unanimité des conseillers présents de rescinder la résolution numéro 318-10-2019 intitulée : Engagement de monsieur William Melnitzky au poste de chauffeur-opérateur – saisonnier – temps partiel.

ADOPTÉE

342-10-2019

ENGAGEMENT DE MONSIEUR LOUIS GAGNON AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR – SAISONNIER – TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’engager monsieur Louis Gagnon au poste de chauffeur-opérateur – saisonnier – temps partiel comme suit :

Responsabilités

Sous l'autorité de l'inspecteur des travaux publics, le titulaire conduit et opère divers véhicules avec ou sans équipement, tels que : camion, chasse-neige, rétroexcavatrice, etc. Il manipule certains outils et effectue des travaux d'entretien et de réparation, de déneigement, divers travaux manuels d'entretien général et autres travaux municipaux.

Description sommaire des tâches :

La personne retenue réalise divers travaux de voirie :

- Opération de déneigement du réseau routier à titre de chauffeur opérateur
- Déneigement des accès aux bâtiments
- Entretien général des machineries lourdes, des équipements et des infrastructures municipales
- Soudure
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

Exigences

- Détenir un permis de conduire de classe 3 ou de classe 1
- Avoir l'expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement (6 et 10 roues)
- Détenir l'attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Être disponible à travailler entre le 1er décembre et le 31 mars, sur un horaire variable, d'un minimum de 35 heures par semaine, de jour, de soir et de nuit, les jours de semaine et de fin de semaine ainsi que les jours fériés. De façon exceptionnelle, la personne salariée ne bénéficie pas de deux (2) jours de congés consécutifs.
- Utiliser des méthodes de travail adéquates et productives, en respect avec les règles de santé et sécurité au travail
- Avoir de bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Être en excellente santé

Entrée en fonction

1er décembre 2019

Rémunération

Selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical Lac-du-Cerf

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 1^{er} octobre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

343-10-2019 TRAVAUX CHEMIN GAUDREULT

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager monsieur Gustave Boudrias pour la coupe d'arbres sur le chemin Gaudreault au montant de 150,00\$. Monsieur Gustave Boudrias effectuera les travaux de coupe d'arbres avec la collaboration de la municipalité qui fournira la rétrocaveuse pour retenir les arbres à couper.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 octobre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

HYGIÈNE DU MILIEU

344-10-2019 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre soient adoptées telles que déposées et adoptées par ladite Régie le 11 septembre 2019.

ADOPTÉE

345-10-2019 **RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE –
DEMANDE D'UN CONTENEUR POUR LE POLYSTYRÈNE**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Régie intermunicipale de la Lièvre de nous livrer un conteneur pour le polystyrène.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

346-10-2019 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDRL190129
AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 14, CHEMIN
VANIER**

CONSIDÉRANT que Madame Anna Chicoine et Monsieur Franco Rillo ont déposé une demande de dérogation mineure dans le but d'agrandir le bâtiment principal situé au 14, chemin Vanier à moins de 20 mètres du lac;

CONSIDÉRANT l'historique de la propriété;

CONSIDÉRANT que la superficie de la propriété permet de faire un agrandissement conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de dérogation mineure DPDRL190129 car il est possible d'agrandir le bâtiment principal tout en respectant la réglementation actuelle.

ADOPTÉE

347-10-2019 **DEMANDE D'AJOUT D'UNE DÉFINITION POUR LES RELAIS
RÉCRÉATIFS**

CONSIDÉRANT que nous n'avons aucune définition actuellement pour les relais récréatifs.;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de spécifier cet usage qui fait partie des activités de récréation extensive;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 septembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf modifie l'article 2.5 du règlement 196-2000 relatif aux permis et certificats pour ajouter la définition suivante, et ce, afin de spécifier l'usage de relais récréatif :

Relais récréatif : Bâtiment accessoire à un sentier de randonnée accessible au public, servant d'étape ou de refuge en milieu isolé.

ADOPTÉE

348-10-2019

DÉPENSES PRÉVUES ET AUTORISÉES – 20 SEPTEMBRE 2019

Madame Annabelle Pilotte informe le comité qu'elle renonce à l'indemnité pour frais de déplacement de 34 \$, car la réunion a eu lieu pendant les heures normales prévues pour ses fonctions.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 septembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf paie les frais de déplacement ci-dessous :

Membres du CCU et employés municipaux

Robert Dolembreux	34 \$
Yvan Courville	34 \$
Jacques de Foy	34 \$
Bernard Émard	34 \$
<u>Annabelle Pilotte</u>	<u>0 \$</u>
TOTAL	136 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 octobre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

LOISIRS

349-10-2019

APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTES POUR LA SAISON 2019-2020

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier par médiaposte et sur le site internet de la municipalité, un appel d'offres pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes, pour l'année 2019-2020 :

APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTES

La Municipalité de Lac-du-Cerf demande des soumissions pour l'entretien d'environ 10 km de pistes de ski de fond et de raquettes de la municipalité de Lac-du-Cerf pour l'année 2019-2020.

Documents pour présenter la soumission

Les documents nécessaires pour la présentation d'une soumission sont disponibles au bureau municipal 19, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Des soumissions scellées et portant mention « **Entretien des pistes de ski de fond et raquettes** », adressées à la Municipalité de Lac-du-Cerf, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1, seront reçues au plus tard le lundi 4 novembre 2019, à 14 h.

Elles seront ouvertes publiquement le lundi 4 novembre 2019, à 14 h 01, au bureau municipal de la municipalité de Lac-du-Cerf, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf.

Les jours et heures d'ouverture du bureau municipal sont du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

CONDITIONS

La Municipalité de Lac-du-Cerf ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE

CULTURE

350-10-2019

RÉSEAU BIBLIO LAURENTIDES – MISE À NIVEAU WINDOWS 10

CONSIDÉRANT que l'ordinateur de la bibliothèque utilisé pour le prêt est avec le système d'exploitation Windows 7 et qu'à compter du 14 janvier 2020, Microsoft ne supportera plus Windows 7;

CONSIDÉRANT que l'ordinateur n'est pas trop âgé et que le technicien support informatique du Réseau Biblio des Laurentides peut reconfigurer l'ordinateur avec Windows 10 afin de prolonger sa durée de vie utile;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Réseau Biblio des Laurentides à procéder à la mise à niveau de Windows 7 pro à Windows 10 pro, et ce, pour la somme de 125, 00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 octobre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

351-10-2019

ÉCHANGE DE LIVRES À SAINTE-AGATHE-DES-MONTS – 5 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- d'autoriser trois personnes du comité de la bibliothèque à participer à l'échange de livres qui se tiendra à Sainte-Agathe-des-Monts, le mardi 5 novembre 2019.
- de rembourser leurs frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 octobre 2019

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière.

352-10-2019

**RÉSEAU BIBLIO LAURENTIDES – RENCONTRE DES MEMBRES –
4 NOVEMBRE 2019 – MONT-LAURIER**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser mesdames Rolande Huberdeau et Caroline Huot à participer à la rencontre des membres 2019 qui se tiendra à Mont-Laurier, le lundi 4 novembre 2019, à 16 h et de rembourser les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 octobre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

AVIS DE MOTION

353-10-2019

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2019 RELATIF À LA CIRCULATION
DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Jacques de Foy qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 354-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le chemin Dicaire.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public.

Une copie du projet de règlement est jointe au présent avis pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

354-10-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maireesse

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maireesse.